CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2009 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : MM ROIG Pierre, BADIER Bruno, BOLTE Charles, BONIFASSY Véronique, BRUNET Francis, CLASTRIER Sonia, DURAND Charles, HOSPITAL Claude, LOZANO Henri, LOZANO Sandrine, LECAT Alexandre, MALE Jean-Luc, MERCE Aline, MEYA Christine, ORIOL Josiane, PORTUS Sabine, RALLO Fabrice, REVOL Marie-France, ROL Malicka, SACCHI RODRIGUES Chantal, SANGUIGNOL Albert, SENYORICH Paule, SOURRIBES Jean, TALAVAN Eric, TETART Odile, VALETTE Marguerite, VALETTE Jeannine.
ABSENTS : /
ABSENTS EXCUSES : /
PROCURATIONS : /
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ROL Malicka

Adoption du PV de séance du 03 mars 2009 - **UNANIMITE**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris trois décisions au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, depuis le Conseil Municipal du 03 mars 2009 :

- Ouverture d'une ligne de Trésorerie à hauteur de 300.000 €
- Rétrocession d'un casier à M. VALLS Edgard
- Rétrocession d'un terrain à M. BERTAGNOLO Roger

1 – COMPTES-ADMINISTRATIFS 2008

Rapporteur : REVOL Marie-France

- COMMUNE
  - Excédent fonctionnement : 612 743, 17 €
  - Excédent fonctionnement net : 316 831, 52 €
  - Excédent d'investissement : 658 379, 78 €
- CAMPING
  - Excédent fonctionnement : 93 713, 96 €

Excédent fonctionnement net : 47 643, 25 €
Excédent d'investissement : 4 616, 29 €

- **VOTE** à l'unanimité

2 – COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR : 2008

Rapporteur : REVOL Marie-France

- COMMUNE

CONSIDERANT la conformité des comptes du Maire et du Trésorier Principal, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

- **DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- CAMPING

CONSIDERANT la conformité des comptes du Maire et du Trésorier Principal, le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

- **DECLARE** que le compte de gestion du camping dressé pour l'exercice 2008 par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – BUDGETS

Rapporteur : ROIG Pierre

1. **COMMUNE**

Lecture des crédits affectés par chapitre en fonctionnement et en investissement (dépenses - recettes) avec commentaires sur les programmes ouverts.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	En €	RECETTES	en €
Dépenses de l'exercice	4 152 853.31 €	Recettes de l'exercice	4 144 412.00 €
Autofinancement complt Section Investissement	308 390.21 €	Excédent antérieur reporté	316 831.52 €
TOTAL	**4 461 243.52 €** *29 263 839.16 F*	**TOTAL**	**4 461 243.52 €** *29 263 839.16 F*

INVESTISSEMENT

DEPENSES	En €	RECETTES	en €
Dépenses de l'exercice	1 307 445.32 €	Recettes de l'exercice	1 657 434.89 €
Déficit antérieur reporté	658 379.78 €	Autofinancement complt Section Investissement	308 390.21 €
TOTAL	**1 965 825.10 €** *12 894 967.35 F*	**TOTAL**	**1 965 825.10 €** *12 894 967.35 F*

TOTAL GENERAL

Dépenses	**6 427 068.62 €**	**Recettes**	**6 427 068.62 €**

	42 158 806.51 F		*42 158 806.51 F*

- **VOTE** à l'UNANIMITÉ.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Rapporteur : ROIG Pierre

TH : 10, 33 %
FB : 15, 38 %
FNB : 28, 00 %
Produit attendu : 1 721 449 €

Vote : 25 - Pour
02 – Contre (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

3. CAMPING

Lecture des crédits affectés par chapitre en fonctionnement (dépenses – recettes) et en investissement (dépenses – recettes) avec commentaires sur les programmes ouverts.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	**En €**	**RECETTES**	**en €**
Dépenses de l'exercice	826 643.25 €	Recettes de l'exercice	803 000.00 €
Autofinancement complt Section Investissement	24 000.00 €	Excédent antérieur reporté	47 643.25 €
TOTAL	**850 643.25 €** *5 579 853.94 F*	**TOTAL**	**850 643.25 €** *5 579 853.94 F*

INVESTISSEMENT

DEPENSES	**En €**	**RECETTES**	**en €**
Dépenses de l'exercice	421 625.04 €	Recettes de l'exercice	393 008.75 €
		Excédent antérieur reporté	4 616.29 €
		Autofinancement complt Section Investissement	24 000.00 €
TOTAL	**421 625.04 €** *2 765 678.96 F*	**TOTAL**	**421 625.04 €** *2 765 678.96 F*

TOTAL GENERAL

Dépenses	**1 272 268.29 €** *8 345 532.91 F*	**Recettes**	**1 272 268.29 €** *8 345 532.91 F*

Vote à l'UNANIMITÉ.

4 – BILANS DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

Rapporteur : LOZANO Henri

Présentation du bilan annuel des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2008, celui-ci devant être annexé au compte administratif de la collectivité.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice 2008.

5- TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : TERRASSES, ATTRACTIONS FORAINES, CIRQUES, GUIGNOl, MARIONNETTES.

Rapporteur : DURAND Charles

Tarifs proposés :

1°) TERRASSES

- Terrasses plein air :	5, 94 € le m²	**2009 + 3%**	5, 77 € le m²	*Pour mémoire 2008*
- Terrasses protégées :	7, 21 € le m²		7, 00 € le m²	
- Terrasses closes :	8, 38 € le m²		8, 14 € le m²	

2°) ATTRACTIONS FORAINES

- HURTEAUX Laurent :	2 484 €	**2009 + 3%**	2 412, 00 €	*Pour mémoire 2008*
- MONNIER Douglas :	2 484 €		2 412, 00 €	
- BRENOT Frédéric :	5 865 €		5 694, 00 €	
- CLEMENTEL :	927 €		/	

3°) CIRQUES

- Grands et moyens :	51, 00 €	**2009 + 3%**	49, 50 €	*Pour mémoire 2008*
- Petits :	34, 60 €		33, 60 €	

4°) GUIGNOL, MARIONNETTES : 34, 60 € **pour 2009** 33, 60 € *Pour mémoire 2008*

- **VOTE** à l'unanimité.
- **AUTORISE** le Maire à émettre les titres.

6 – REVALORISATION TARIFS

Rapporteur : DURAND Charles

Taxis, sous concessions de plage, location de salles.
Tarifs proposés :

- **Autorisations diverses** :
  - ◆ Taxis à l'année …… 173 € + 3 %

- **Sous concessions plage** :
  - MARTY David ……. 4 738 € + 3 %
  - DELBEZ Bruno …… 5 665 € + 3 %

- **Location salle communale** :
  - Personnes inscrites au rôle de la TH …….. 127 € + 3 %
  - Personnes non inscrites au rôle de la TH ……... 584 € + 3 %
- **Location club house** :
  - Personnes inscrites au rôle de la TH ……. 90 € + 3 %
  - Personnes non inscrites au rôle de la TH : pas de location.

- **OMEGA (avec gradins)** :
  - Congrès ½ journée……..…… 1 169 € + 3 %
  - Congrès 1 jour …… 1 755 € + 3 %
  - Congrès 2 jours ……..…… 2 924 € + 3 %
  - Congrès 3 jours ……..… 4 094 € + 3 %

  Associations 50 % du tarif

- **Salle OMEGA (avec tables)** :
  - 1 jour ……..… 1 404 € + 3 %
  - 2 jours ……..… 2 690 € + 3 %
  - Associations 50 % du tarif

- **Salle pour Spectacle (par jour)**……. 1 288 € + 3 %

  - **VOTE** à l'unanimité.

7 – RENOUVELLEMENT CONVENTION SAGAN POUR GESTION DE L'ABRI-NAUTIQUE.

Rapporteur : LOZANO Henri

- Redevance fixée à 10.000 € pour la période du 01/05/2009 au 30/04/2010
- **VOTE** à l'unanimité
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

8 – REAMENAGEMENT SANITAIRE – CAMPING : REALISATION D'UN PRET DE 250.000 € AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE.

Rapporteur : Marie-France REVOL

Caractéristiques :

- Durée : 15 ans
- Taux Fixe à 1ère échéance anticipée : 4, 46 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Montant trimestriel : 5 737, 02 €

- **VOTE** à l'unanimité.

9 – FIF : MODALITES ATTRIBUTION SUBVENTION.

Rapporteur : Pierre ROIG

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter du FIF la subvention d'un montant de 29 340 € auprès de PMCA.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec PMCA, pour l'attribution du FIF, pour l'opération « La Closerie ».

10 – MODIFICATION LIMITES TERRITORIALES PROJET DE CREATION – EXTENSION DU PORT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Henri LOZANO

- INFORME l'assemblée qu'à l'issue de l'enquête administrative :
  - le Commissaire enquêteur a émis **un avis favorable** à la modification des limites territoriales entre les communes de Sainte Marie la Mer et Canet en Roussillon.
  - La Commission réunissant les propriétaires fonciers de la zone concernée a émis **un avis défavorable**.

Il appartient aux Conseils Municipaux des communes concernées de se prononcer.

Le Conseil Municipal par :

25 : pour

02 : abstentions (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

- Emet un avis favorable aux modifications territoriales entre les communes de Sainte Marie la Mer et Canet en Roussillon pour le projet de création – extension du port de plaisance de Sainte Marie La Mer.

11 – ACQUISITION AIRES DE STATIONNEMENT MEROU : REGULARISATION.

Rapporteur : Pierre ROIG.

Suite à une erreur matérielle de la part du notaire, cinq aires de stationnement (17-18-19-20-21) appartenant à la commune ont été incluses dans le règlement de copropriété d'un ensemble immobilier sis 1, rue des Hirondelles, appartenant à M. et Mme MEROU Gérard.

En conséquence, il y aurait lieu de régulariser cette situation par l'acquisition à l'€uro Symbolique de ces parkings attribués par erreur à M. et Mme MEROU Gérard.

PRECISE que cette régularisation de cession ne saurait exposer la commune à de nouvelles dépenses (honoraires).

- **VOTE** à l'unanimité.

12 – RECRUTEMENT PERSONNEL SAISON 2009.

Rapporteur : Albert SANGUIGNOL

Il s'agit de la création de postes de contractuels saisonniers afin de renforcer tous les services en été.

Par :

25 : POUR

02 : CONTRE (MERCE – SACCHI-RODRIGUES)

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à recruter le personnel contractuel saisonnier.

13 – ANNULATION RECETTE : ADMISSION EN NON VALEUR.

Rapporteur : Marie-France REVOL

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'annulation d'un titre de recette de 61, 00 € au nom de MARECHAL Bernard 23, chemin Sernay – la Ville – 91470 LES MOLIERES relatif à une taxe de séjour irrécouvrable. (année 2005)

14 – PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : CHARTE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES.

Rapporteur : Alexandre LECAT

L'objectif principal de cette réflexion sur une Gestion Intégrée des Zones Côtières est de :

- mieux maîtriser ce littoral sableux soumis à de nombreuses contraintes,
- offrir une vision partagée et globale de notre littoral pour acter des priorités afin de le préserver par le biais d'actions communes et adaptées aux enjeux locaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable à l'adhésion de la commune à la charte pour la GIZC, de la côte catalane sableuse jusqu'à LEUCATE.

15 – VACATION FUNERAIRES.

Rapporteur : Jeannine VALETTE

Suite à une évolution de la législation funéraire, (loi n° 2008-1350 du 19 Décembre 2008),

à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le taux de la vacation funéraire à 20 €.

Lecture d'une lettre de M. Elie BRUNET remerciant la municipalité de lui avoir accordé l'Honorariat.

Séance levée à 20 h 30.

Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 6 Avril 2009

Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie